

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 26 MAI 2011

Le jeudi 26 mai 2011, vous allez voter pour élire vos élus au comité d'Établissement (CE) et vos délégués du personnel (DP).

DES ELECTIONS PARTICULIERES

Depuis le 20 août 2008, la loi stipule que seules les organisations syndicales ayant recueilli plus de 10 % des suffrages au 1^{er} tour des élections des titulaires au comité d'entreprise (CE) continueront d'exister.

Nous rappelons que, lors des élections de 2006, la CGT a recueilli 14 % des sièges. Un autre volet de cette loi est le fait qu'un accord, pour être valable, doit être signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant au moins 30 % des suffrages exprimés au premier tour des élections au comité d'entreprise.

Votre vote aux élections de mai 2011 conditionnera ou non la capacité de la CGT à continuer à défendre les intérêts de tous.

Le résultat des votes au premier tour du CE des élections déterminera la représentativité, le poids de chaque organisation syndicale dans les négociations groupe.

Le CE est informé et consulté par la direction pour tout ce qui concerne l'organisation, la gestion et la marche générale de chaque établissement, en cas de plan de sauvegarde de l'emploi (anciennement plan social), restructuration...

Il est également partie prenante dans le plan de formation.

Contrairement aux apparences, le rôle du CE ne s'arrête pas aux œuvres sociales et culturelles.

La mission principale et primordiale des délégués du personnel consiste à porter les réclamations du personnel à la connaissance de l'employeur. Certaines de ces demandes sont d'ordre individuel si elles concernent un salarié en particulier. D'autres revêtent un caractère collectif en ce qu'elles intéressent le personnel d'un atelier, d'un bureau, d'un service, voire de l'ensemble de l'entreprise.

la
cgt

LABORATOIRES
PIERRE FABRE

Ensemble pour être plus fort !



Le comité
d'établissement
(CE)

Les délégués du
Personnel
(DP)



Les élections déterminent également la constitution du CHSCT, car ce sont les membres élus titulaires des instances CE et DP qui élisent les membres du CHSCT.

**N'attendez pas
qu'il soit trop tard...**



Dans notre entreprise, c'est en **réunion paritaire** que se négocient tous les accords Groupe, tels que les négociations salariales, temps de travail, etc.

Nous rappelons encore que **seuls les syndicats ayant recueilli 10 % des suffrages exprimés au premier tour des élections au CE pourront négocier et signer les accords.**

Représenter et défendre les intérêts des salariés devant l'employeur ou son représentant, est une noble mission... **sauf si elle se transforme en défense d'intérêts personnels, comme c'est le cas dans certains syndicats...**

Pour nous positionner sur un accord d'entreprise, nous nous posons LA QUESTION :

« Est-ce que cet accord satisfait l'intérêt des salariés ? »

VOTER CGT, C'EST PREPARER L'AVENIR

Mais pour voter CGT, nous devons pouvoir présenter des candidats sur tous les sites et dans tous les collèges.

En 2006, nous n'avions pu présenter qu'un seul cadre et qu'un seul réseau.

Nous espérons que, pour ces élections, nous serons en mesure de représenter ces catégories professionnelles car :

**Pour défendre au mieux les intérêts de l'ensemble des salariés,
la CGT Pierre Fabre doit être présente partout !**

Rejoignez la CGT, présentez-vous avec la CGT !



La CGT signe des accords ! 😊

**La CGT a déjà démontré qu'elle ne signait pas n'importe quoi !
Elle ne signe un accord que s'il est favorable aux salariés.**

Pour preuve, voici quelques exemples d'accords que la CGT a signés depuis 2006 :

- Accords PERCO, PEE, CET 2007, 2008, 2009, 2010
- Accord GPEC 2007
- Accord sur l'indemnité de transport 2009, 2010, 2011
- Accord Grille des salaires minima 2008, 2009, 2010
- Accord Frais médicaux – cotisations 2008, 2009, 2010, 2011
- Accord Intéressement collectif 2008-2010
- Accord Participation 2008
- Accord Handi'Cap 2009-2011
- Accord sur l'égalité professionnelle 2010
- Accord sur la Dividende du travail 2011...



Pour un avenir gagnant !

Pour les salaires,
Pour l'emploi,
Pour le respect et la dignité,
Pour une véritable politique sociale,
Pour les conditions de vie et de travail,
Pour le renforcement des droits et des garanties collectives.

**Le 26 mai 2011, modifiez le paysage syndical
historique de l'entreprise : VOTEZ CGT !**